

---  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
---

---  
**Approbation du plan de prévention des risques naturels (PPRN) relatif à des risques de glissement de terrain, d'éboulements rocheux et de recul du trait de côte sur le territoire de la commune de Sainte-Adresse**  
---

---  
**Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime**  
---

Il sera procédé **du lundi 24 juin 2019 au vendredi 26 juillet 2019 inclus**, soit pour une durée de trente-trois jours, à **une enquête publique** préalable à l'approbation du plan de prévention des risques naturels (PPRN) relatif à des risques de glissement de terrain, d'éboulements rocheux et de recul du trait de côte sur le territoire de la commune de Sainte Adresse, présentée par la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Sainte Adresse.

L'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la déclaration d'utilité publique est le préfet du département de la Seine Maritime.

Le dossier est consultable :

- en version papier, dans la mairie précitée aux jours et heures d'ouverture de ses bureaux au public,
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)),
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Sainte-Adresse - 1 rue Albert Dubosc - 76310 Sainte Adresse
- par voie électronique, à l'adresse : [pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr) à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Sainte-Adresse et sur le site de la préfecture de la Seine-Maritime.

Monsieur Jean-Bernard Behets, ingénieur conseil judiciaire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur assure cinq permanences afin de recevoir les observations du public, à la mairie de Sainte Adresse, aux jours et heures suivants:

- lundi 24 juin 2019 de 9 heures à 12 heures
- mardi 2 juillet 2019 de 13 heures 30 à 16 heures 30
- vendredi 12 juillet 2019 de 13 heures 30 à 16 heures 30
- mercredi 17 juillet 2019 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 26 juillet 2019 de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime - service ressources milieux territoires - bureau risques et nuisances - Cité administrative - 2 rue Saint Sever - BP 76001 - 76032 Rouen cedex (tél : 02 35 58 54 18)

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune précitée.